Zeitschrift: L'Émilie : magazine socio-culturelles

Herausgeber: Association Femmes en Suisse et le Mouvement féministe

Band: [94] (2006)

Heft: 1507

Rubrik: Dossier

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Contre-offensive masculiniste

Masculinistes contre féminisme

C'est sur le terrain de la paternité que l'offensive masculiniste a concentré ses principales attaques. Cela n'est pas pour surprendre, puisque c'est précisément en matière familiale que les acquis féministes ont été les plus décisifs: droits des femmes à disposer de leurs corps et de leur sexualité, recours à l'IVG, affranchissement de la tutelle du chef de famille, divorce par consentement mutuel. Ces acquis sont récents; certains restent fragiles.

CHRISTIAN SCHIESS

La mode des «nouveaux pères» fait couler beaucoup d'encre. Qu'en est-il réellement? Certes, beaucoup d'hommes souhaitent un partage plus égalitaire des tâches, passer davantage de temps avec leurs enfants. Des mesures dans ce sens ont été adoptées dans différents pays, notamment le congépaternité, mais les effets tardent à se faire sentir. Ce ne sont pas les obstacles qui manquent. Les entreprises, tout en appelant à produire toujours plus, continuent à privilégier un modèle de carrière linéaire, masculin, qui pénalise les interruptions liées à la prise en charge d'enfants. Pour les pères qui en formulent le vœu, les réactions de l'entourage (collègues, pairs) sont souvent défavorables, voire méprisantes. Chaque homme reste socialisé, dès le plus jeune âge, contre le principe même d'un investissement domestique et il en va de son honneur -mais aussi de son confort- que de s'en distancier.

Les obstacles ne sont pas qu'institutionnel, psychologique ou idéologique. On tend à oublier que les hommes ont un intérêt bien matériel à préserver le statu quo: être père est un gage de profits en termes de salaire et de carrière, alors qu'être mère reste pénalisant à ces mêmes égards. Sinon, comment comprendre que dans l'ensemble les pères n'aient consacré que six minutes quotidiennes de plus au travail domestique en 13 ans, comme le révèle l'enquête *Emploi du temps* de l'INSEE? Et en matière de paternité, comme ailleurs, ce ne sont pas nécessairement ceux qui en parlent le plus qui en font le plus. Pendant ce temps, la contrainte de la double journée continue de peser prioritairement sur les mères en situation précaire.

Les discours qui vantent les transformations de la paternité s'accompagnent d'une revendication croissante des «droits des pères». Or, force est de constater que l'ampleur des nouvelles prétentions des pères en situation de divorce est à la mesure de leur désengagement de la sphère domestique, démesurée. Quelle est dès lors la légitimité de ces revendications masculinistes? Si des souffrances réelles liées à l'éloignement des enfants peuvent les motiver, il n'en demeure pas moins qu'elles se font presque toujours entendre une fois que la situation de crise familiale est déjà intervenue. Comme le montre l'entretien de Catherine Jacottet Tissot dans ce dossier, on ne fera jamais que recoller les pots cassés tant que le problème ne sera pas résolu en amont, c'est-à-dire au niveau de la division sexuelle du travail qui opère au bénéfice des hommes.

ILLUSTRATIONS: JOËLLE FLUMET

L'offensive va bien au-delà des revendications légales. Elle revêt les vieux habits du sexisme et de la misogynie, sous une forme certes quelque peu actualisée. Face à des pères un peu rapidement présentés comme nouveaux, les mères se voient plus que jamais accusées d'être aliénantes pour leurs enfants(1). Les violences maternelles font l'objet d'une dénonciation croissante, alors qu'on sait que la violence domestique reste massivement le fait des hommes. De la même manière, on passe sous silence le problème des pères qui ne paient pas les pensions alimentaires, pour se concentrer sur des abus présentés comme systématiques de la part des mères en matière de garde des enfants. Sans craindre la contradiction, ce sont parfois ceux-là mêmes qui célèbrent la révolution paternelle qui en appellent au retour des rôles traditionnels. On voit ainsi resurgir la vulgate psychologique qui invoque la Nature pour justifier l'indépassable attachement de la mère au nourrisson. Les injonctions actuelles à l'allaitement maternel et la culpabilisation des mères qui n'y recourent pas, constituent à cet égard une véritable régression sociale et politique. En définitive, la devise masculiniste pourrait se résumer à ceci: en demander plus et en faire

Tout l'art des stratégies de déplacement mises en œuvre par certains «nouveaux pères» consiste à savoir donner l'impression que tout change. Parce que cela va à l'encontre du rôle masculin traditionnel, un père qui cajole un enfant constitue une scène spectaculaire digne d'intérêt de la part des médias, des ami-e-s, des mères. Ces gestes confèrent à leurs auteurs une sympathie indéniable, mais masquent tout aussi efficacement la permanence des inégalités. Certains jeunes pères, surtout parmi les classes moyennes et supérieures diplômées, ont acquis ce sens du placement qui consiste à intégrer en partie les revendications féministes avec pour effet de les neutraliser.

Tandis que le nombre des divorces augmente, qu'on peine à inventer de nouveaux modes d'organisation familiale et que des normes qu'on croyait dépassées refont surface, nous prenons ici le parti d'élargir le choix des possibles. L'homoparentalité est une manière parmi d'autres d'envisager la paternité sous un jour nouveau.

Note:

(1) Lynne Harne, Nouveaux pères, violence et garde des enfants, NQF, 21:2, 2002, pp 8-30





Deux stratégies masculinistes

Les réponses masculinistes à l'émancipation des femmes ont pris différentes formes, parfois individuelles, parfois collectives. Deux types de stratégies organisées se démarquent comme particulièrement significatives dans leurs discours et leurs actions. Si la première est de nature frontale, la seconde constitue plutôt une stratégie de déplacement qui n'en contribue pas moins à maintenir le statu quo dans les rapports entre les sexes.

La réaction offensive

Les positions les plus ouvertement réactionnaires sont issues des milieux masculinistes de la droite religieuse. Cette révolution conservatrice a trouvé ses premières expressions dans les Etats-Unis du début du XXe siècle, dans le sillage de la première vague du féminisme. Face à une société considérée comme pervertie par la modernisation et traversée par une crise de ses valeurs morales, des mouvements d'hommes en appellent à une «chrétienté musclée» (muscular christianity) dont l'un des chevaux de bataille est aujourd'hui encore de «reviriliser» la figure de Jésus. Recrutant leurs sympathisants par centaines de milliers, les Promise Keepers (en référence à la promesse que Dieu à faite aux hommes et réalisée à travers son fils Jésus Christ) défendent des thèses qui font mouche partout où les femmes ont acquis des droits nouveaux.

Aujourd'hui laïcisé, ce ressentiment collectif utilise les figures de «la femme» et de «l'efféminé» comme symboles d'un Autre menaçant, responsable des égarements moraux de la société, et face auquel il convient de réhabiliter l'Homme dans sa puissance virile. La position du père est au cœur de ce programme politique. Constitués en réseaux nationaux et internationaux, les mouvements pour les droits des pères s'inscrivent résolument contre les acquis féministes en matière d'avortement, de droit du divorce, de protection contre les violences conjugales ou de mobilité professionnelle des femmes. Prenant appui sur des souffrances réelles vécues par de nombreux pères, ils proposent pour toute solution le retour du chef de famille. Les femmes, si elles se plient à ce modèle vertueux, y trouveraient alors leur compte par le fait de bénéficier d'un homme protecteur et par une réduction consécutive des violences conjugales.

C'est dans ce contexte idéologique qu'il convient d'interpréter l'abondante littérature contemporaine sur la «disparition des pères». Plutôt que de porter sa critique sur les modèles dominants de la masculinité, sur les obstacles institutionnels au partage du temps de travail ou sur la précarité des familles monoparentales, elle est ancrée dans le respect ou la nostalgie de rôles figés, donnés par Dieu ou par la Nature. Le titre du livre à succès du psychanalyste Guy Corneau, Père manquant, fils manqué (comprendre homosexuel ou drogué), est significatif de ce retour de bâton (backlash) qui fait de la présence d'un père la condition sine qua non du bien-être des enfants. Au Québec, plusieurs sites internet masculinistes pullulent d'insultes à l'égard des femmes, des féministes et des hommes pro-féministes qui y sont tournés en ridicule. Signe positif, on peut espérer que cet énervement témoigné de la disparition de ce type de personnages, et c'est peut-être pour cela qu'on les entend de plus en plus, à l'instar d'un Eric Zemmour ou d'un David Abiker, dont les livres jouissent d'une médiatisation d'autant plus assurée que leurs auteurs sont eux-mêmes des journalistes.

La quête d'une (nouvelle?) identité masculine

Si toute remise en question est exclue de ce courant paternaliste, il est en revanche une autre stratégie masculiniste où le questionnement identitaire atteint des profondeurs vertigineuses. Là où certains en appellent à la restauration de l'autorité paternelle, d'autres hommes, constitués en groupes, partent à la recherche d'une identité masculine mise à mal par les bouleversements socio-économiques. Partant donc du même constat, celui d'une perte des repères traditionnels, ces groupes d'hommes procèdent par une stratégie qui n'est plus ici de nature politique, mais essentiellement de type psychologique et mythique.

C'est en effet au fond d'eux-mêmes ou alors dans des temps immémoriaux, que des hommes en mal de masculinité, le plus souvent accompagnés d'un thérapeute, sont invités à sonder leurs identités. Ces groupes sont issus à l'origine du mouvement mythopoétique initié par Robert Bly et son livre Iron John (1990) traduit en français sous le titre L'homme sauvage et l'enfant. La méthode, aux accents rousseauistes, consiste à remythologiser la masculinité par une recherche de certitudes et d'authenticité dans un monde en changement. Ces pratiques sont en tension entre un pôle franchement réactionnaire représenté par les groupes de parole qui donnent à des hommes l'occasion de se défouler verbalement sur «leurs» (ex-)femmes et sur la gent féminine en général, et un pôle plus fortement marqué par une demande de connaissance de soi. L'ennui, c'est qu'à force de chercher des réponses aux doutes et aux souffrances à l'intérieur de soi-même, on tend à s'y perdre, et surtout à perdre de vue les causes sociales et politiques de ces souffrances. Cela aboutit en définitive à maintenir le statu quo en élaborant entre hommes de nouveaux codes de virilité.

Loin de questionner le pouvoir masculin, comme c'est par exemple le cas dans certains groupes de parole réunissant des hommes violents, cette quête identitaire risque bien de se résumer à une complainte narcissique, à un exercice de style qui séduit prioritairement les hommes hétérosexuels de la classe moyenne et supérieure et laisse de côté ceux-là mêmes que la compétition masculine relègue aux marges de la société.

«Plus l'organisation du couple aura été inégalitaire, plus le divorce sera difficile»

En Suisse, le taux de divorce est en constante augmentation. Lors de la désunion, les femmes qui ont interrompu leur carrière pour s'occuper des enfants sont confrontées à la difficulté de retrouver un travail. De leur côté, certains hommes se plaignent d'être contraints à payer une contribution d'entretien sans que leur désir de s'occuper de leurs enfants ne soit pris en compte. Certains oublient que l'organisation familiale choisie par les conjoints - la répartition des rôles au sein du couple - aura une influence directe sur la vie de chacun après le divorce. Entretien avec l'avocate vaudoise Catherine Jacottet Tissot, spécialiste du droit de la famille, du travail et de l'égalité entre femmes et hommes.

PROPOS RECUEILLIS PAR ESTELLE PRALONG

L'émilie: La principale innovation du droit du divorce introduit en 2000 réside dans la possibilité d'un divorce par consentement mutuel. Quel est le but recherché par le législateur?

Catherine Jacottet Tissot: Le nouveau droit du divorce se distancie du concept de «divorce-faillite» et vise à promouvoir une conception beaucoup plus pragmatique de la rupture du lien conjugal. Dans le sens d'une réorganisation du fonctionnement de la famille. Dans cette perspective, et sous réserve de cas gravissimes, les tribunaux ne se préoccupent plus d'instruire les motifs de la désunion -qui appartiennent à la sphère privée de chaque conjoint- mais se concentrent sur l'avenir économique de la famille. Cela pour la théorie. En pratique, nombreux sont les conjoints qui s'étonnent, voire s'offusquent, de ce que la justice ne s'intéresse pas aux dysfonctionnements familiaux ayant conduit à la décision de divorcer.

L'émilie: Il est désormais possible de conserver une autorité parentale conjointe après le divorce. Pour cela, les époux doivent présenter une convention réglant tous les aspects concernant l'enfant (la garde, le domicile et la répartition des frais d'entretien). Mais c'est au juge qu'appartient la décision d'accepter ou de rejeter cette proposition en fonction du bien-être de l'enfant. Est-ce que cela représente un progrès? Notamment pour les pères?

CJT: Les tribunaux restent sceptiques à l'égard de l'autorité parentale conjointe et demandent à être convaincus de son bien-fondé. Elle illustre la volonté de beaucoup de pères de conserver une place et un pouvoir décisionnel dans la vie de leurs enfants et à ne pas laisser toutes les responsabilités, mais aussi bien évidemment tous les pouvoirs, à la mère.

La discussion entre parents au sujet de l'autorité parentale est bien souvent sous-tendue par des considérations économiques. L'investissement du père dans la vie des enfants ayant pour contrepartie, aux yeux de celui-ci, une diminution de ses responsabilités financières.

L'émilie: Droit de garde et contribution d'entretien s'établissent selon des critères objectifs comme la répartition des rôles pendant l'union, l'âge des conjoints, leur formation professionnelle etc. Est-il ainsi plus facile à une mère qui travaille de s'assumer financièrement après le divorce et à un père qui s'est investi



dans son rôle parental pendant le mariage d'obtenir des droits et des devoirs envers ses enfants?

CJT: La fonction essentielle du divorce est d'organiser l'avenir économique de la famille selon un certain nombre de probabilités. Toute la difficulté de la tâche réside dans cette projection, éminemment incertaine, tant en ce qui concerne la trajectoire professionnelle des hommes que l'éventuelle réinsertion des femmes. La situation du marché du travail, les difficultés que rencontrent des travailleuses non qualifiées relativement âgées à se faire embaucher, le contexte conflictuel dans lequel se situe la discussion entre époux quant à leur avenir économique, tout cela fait qu'un jugement de divorce peut fort bien passer à côté de sa fonction régulatrice. A cela s'ajoute le fait qu'une séparation entraîne toujours une diminution du niveau de vie de la famille, en raison de l'augmentation des charges.

A mon sens toutefois, ce n'est pas le divorce en lui-même qui est responsable de ces difficultés, mais bien la manière dont les conjoints ont organisé leur vie commune. En effet, plus l'organisation aura été inégalitaire, plus les conjoints auront endossé des rôles traditionnels, et plus grands seront les risques que le divorce représente un choc émotionnel et économique difficile à supporter. Je dirais donc que les dangers principaux résident dans la dépendance économique de la femme pendant le mariage, le divorce n'étant qu'une conséquence de ce préalable à risque.

dossi e r

Les nouveaux pères, pas si novateurs que ça

Depuis les années 1980, un modèle de paternité moderne davantage égalitaire aurait émergé dans nos sociétés occidentales, celui des «nouveaux pères». La figure du «pater familias» pourvoyeur des revenus de la famille, autoritaire et distant, aurait-elle à jamais disparu? Pas si sûr...

LORRAINE ODIER

Depuis la fin du XIXe siècle, la figure paternelle a subi d'importantes transformations juridiques et sociales. Tout d'abord avec une série de lois cantonales sur la déchéance de la puissance paternelle qui limite la toute-puissance du père au sein de la famille, notamment en lui retirant le droit de demander l'enfermement de ses enfants. Puis, un siècle plus tard, à la fin des années 70, les législatrices et législateurs abrogent le statut de chef de famille et partagent l'autorité parentale entre le père et la mère. En plus des importants changements juridiques (notamment au niveau du divorce), la société occidentale connaît aussi des métamorphoses quant à sa conception de l'éducation des enfants. À la suite des événements de mai 68 et de la critique anti-autoritaire, la tendance à l'école et dans la famille va dans le sens d'une démocratisation et d'une reconnaissance des besoins de chacun. L'autorité, traditionnellement attribuée aux pères, est remise en cause. D'une part l'autonomie des individus, ainsi que la réalisation personnelle des membres de la famille deviennent des objectifs centraux. D'autre part, l'écoute et la négociation s'imposent comme les nouveaux principes éducatifs. Ces nouvelles conceptions de la famille et de l'éducation se retrouvent surtout dans les classes moyennes qui ont porté les événements de 68. C'est à la lumière de ces transformations juridiques et sociales qu'il faut aujourd'hui comprendre le développement des pratiques masculines dans la famille et l'émergence de ceux que l'on appelle, depuis les années 1980 les nouveaux pères.

Mais qui sont-ils réellement? Selon certains sociologues, les nouveaux pères démontrent un intérêt croissant pour des questions relatives à la petite enfance. Ils s'investissent, par exemple, dans la prise en charge des soins aux tout petits ou bien accompagnent leur femme et l'enfant à naître durant toute la grossesse, grâce à des cours de préparation à l'accouchement, ou grâce à des techniques, comme l'haptonomie(1), de plus en plus expérimentées par les jeunes couples. Par ailleurs, ils revendiquent une place plus importante dans les relations affectives avec les enfants. C'est à travers le développement et la généralisation irréversible de ces nouvelles représentations de la paternité, qu'il a été possible de qualifier ces hommes de «nouveaux pères». Ils se différencieraient ainsi de leurs propres pères et remettraient en cause le modèle traditionnel de «bread winner», où seul l'homme a une activité rémunérée. En somme les nouveaux pères seraient des aventuriers qui explorent des terres, qui leur étaient jusque là inconnues, et réservées aux femmes.

Cependant lorsqu'on analyse les études européennes sur les emplois du temps des femmes et des hommes, ce qui caractérise aussi ces nouveaux pères (et cette fois-ci ne les différencie pas de leurs pères, mais des mères), c'est leur intervention ponctuelle et leur degré réduit d'implication dans le travail parental. En effet, bien que les femmes aient investi massivement le marché du travail au cours des trente dernières années, le temps consacré par les hommes aux tâches parentales et ménagères reste inchangé. Si, proportionnellement, la part des pères dans le travail domestique a augmenté, c'est parce que le temps consacré par les femmes a, quant à lui, diminué. Par ailleurs, lorsqu'on regarde de près les tâches parentales, on constate à nouveau la persistance d'inégalités.

La charge mentale que représente le travail parental reste l'apanage des femmes et ces dernières sont toujours fortement associées aux soins des enfants.

En effet, la charge mentale que représente le travail parental reste l'apanage des femmes et ces dernières sont toujours fortement associées aux soins des enfants. La sociologue Anne-Marie Devreux(2) met en évidence que les pères ont tendance à sélectionner parmi les activités, celles qui sont socialement les plus visibles, ou les plus extérieures, ou encore celles qui s'intègrent le plus facilement dans leur emploi du temps. L'auteure donne également l'exemple du gain de temps dégagé par le rapprochement du domicile du lieu de travail de l'un des conjoints. Ce gain de temps profite toujours à l'activité professionnelle de l'homme: «puisqu'il travaille plus près il peut se consacrer plus longtemps à son métier: puisqu'elle travaille plus près, elle peut se consacrer davantage aux tâches familiales». Bref, même si les modèles du père et de la mère tendent à converger, la manière d'incarner ces rôles dans la famille semble toujours respecter l'inégalité du partage des tâches domestiques, ainsi que la hiérarchie des rapports sociaux de sexe.

Aventuriers, les nouveaux pères, ? Certes, mais pas victimes de la redéfinition des modèles parentaux, tels qu'ils sont fréquemment présentés dans les médias!

(1) L'haptonomie prénatale consiste en un accompagnement tactile de la maturation de la relation affective entre le père, la mère et l'enfant pendant la grossesse.

(2) Anne-Marie Devreux, *Des hommes dans la famille, catégories de pensée et pratiques réelles*, in Critique de la famille, n°37, 2005, pp 60-61 (voir également un article de Michèle Ferrand dans le même numéro).

Le congé-paternité: une revendication masculine?

Ainsi, les jeunes pères seraient davantage intéressés à s'investir dans l'éducation de leur enfant que leurs pères? Pourtant, l'Etat et les entreprises peinent encore à prendre en compte ce nouveau désir d'une répartition des rôles familiaux plus équilibrée.

VALÉRIE BALLEYS

Si l'on considère sérieusement le désir croissant des pères à vouloir s'occuper de leurs enfants, force est de constater que peu de mesures politiques sont prises pour favoriser cet investissement. La preuve par le congé-paternité. En effet, la Suisse est à la traîne puisqu'un certain nombre de pays européens ont déjà introduit un congé spécifique de paternité ou un congé parental (à diviser entre la mère et le père). Ces congés souvent relativement courts ne sont pas la panacée, mais témoignent d'un effort en matière de politique familiale pour rééquilibrer les rôles entre parents et repenser la place du père dans l'éducation des enfants.

La Suède: pionnière dans l'introduction du congé parental

En Suède, un congé parental a remplacé dès 1974 le congématernité. La durée du congé parental a été peu à peu augmentée pour atteindre actuellement 480 jours rémunérés à 80% du salaire. Chaque parent a ainsi droit à 240 jours mais peut choisir de les transférer à l'autre parent, à l'exception de 60 jours qui lui sont réservés. Les parents peuvent organiser le congé à leur guise puisque les 480 jours peuvent être pris en différentes séquences ou à mi-temps. L'important étant de les utiliser durant la période allant de la naissance aux huit ans de l'enfant.

Dans ce pays, un véritable consensus politique a accompagné l'introduction de ce congé parental. La norme sociale voulant que l'enfant soit entouré d'une présence parentale durant ses premières années y est en effet particulièrement forte. De ce fait, très peu d'enfant sont placés en crèche. L'âge minimum pour y être accueilli est d'ailleurs de un an.

Cependant, malgré la générosité apparente de la mesure, le congé parental suédois n'est pas parvenu à rééquilibrer la répartition des rôles entre mères et pères. Certaines analyses montrent que la liberté de transfert du congé de l'un à l'autre parent a renforcé au contraire les rôles traditionnels. Dans une étude consacrée à cette problématique, l'anthropologue Sara Brachet indique que la plupart des Suédois transfèrent leur congé à leur compagne (1). Ainsi, 86% des jours indemnisés sont actuellement utilisés par les mères. En conséquence, l'absence plus longue des mères sur le marché du travail aurait tendance à renforcer le modèle traditionnel de l'homme pourvoyeur économique du foyer.

Vers l'introduction d'un congé-paternité en Suisse?

Pour l'instant, aucun congé pour les pères n'est inscrit dans le droit fédéral. En revanche, sous la rubrique «congés spéciaux», certaines conventions collectives ou contrats de travail prévoient un congé pour le père en cas de naissance. Celui-ci est en règle générale de 1 à 3 jours. Pas beaucoup plus que la durée d'un accouchement.

Du côté des entreprises, rares sont celles qui encouragent un plus grand investissement des pères dans la sphère familiale après une naissance. En Suisse, celles qui ont introduit un congé-paternité ne sont pas légion. Swisscom et le réassureur Swiss Re accordent 15 jours de congé payé aux jeunes pères, la banque Coop une semaine pour le premier enfant et deux semaines pour les suivants. Dans le commerce de détail, Migros sera la première entreprise à mettre en place dès le 1er janvier 2007 un congé-paternité en accordant à ses collaborateurs 15 jours auxquels peuvent s'ajouter deux semaines de congé sans solde. D'autres conventions collectives d'entreprise comme celle de SRG SSR idée suisse octroie 5 jours aux pères. De même, au niveau du personnel de l'Etat, ce sont 5 jours qui sont accordés dans les cantons de Vaud et de Genève. Il est par ailleurs possible pour les pères de prendre un congé sans solde dans certaines entreprises ou administrations, mais évidemment ce choix reste limité aux personnes qui en ont les moyens.

L'introduction d'un congé-paternité favoriserait la réalisation de l'égalité tant dans la sphère familiale que professionnelle. Cette revendication n'est actuellement portée que par un nombre minoritaire de pères. Par ailleurs, les expériences effectuées à l'étranger montrent que seule une mesure contraignante imposant un congé obligatoire pour les pères peut réellement avoir un impact sur la vie familiale.

Le congé paternité en Europe

Islande: 9 mois de congé parental indemnisé à 80%,

3 mois obligatoires pour le père

Suède: 480 jours de congé parental dont 2 mois obligatoires pour le père

Danemark: 28 semaines de congé-maternité dont 10 semaines peuvent être transférées au père

Norvège: 39 semaines de congé parental indemnisé à 80 % ou 29 semaines à 100%, 6 semaines obligatoires pour le père

Finlande: 105 jours de congé maternité et 18 jours de congé paternité indemnisés à 70% du salaire.

baternite indemnises a 70% du Salaire.

Puis, 158 jours de congé parental à répartir entre les parents indemnisés de la même façon

France: 14 jours de congé-paternité indemnisés à 100%

Angleterre: deux semaines de congé-paternité ainsi que la possibilité d'un congé sans solde de 6 mois

(1) Sara Brachet *L'égalité, une vaine quête?* in:Terrain, Revue d'ethnologie de l'Europe, no 42, mars 2004

J'ai deux papas, et alors?

Un père, une mère, deux voire trois enfants. Le modèle de la famille idéale? En tout cas, une représentation qui semble avoir encore de beaux jours devant elle. Pourtant, de nouvelles formes de vie en commun bouleversent ces stéréotypes familiaux. Parmi elles, l'homoparentalité.

LAETITIA CARRERAS

Qu'est que l'homoparentalité? Ou, plutôt, comment un couple homosexuel peut-il élever un (des) enfant(s)? La réponse est multiple. Concrètement, le bébé peut être né d'une précédente relation hétérosexuelle; ou d'une procréation entre une femme et un homme, l'un-e ou les deux étant homosexuel-le(s); ou encore avoir été conçu par insémination artificielle; finalement l'enfant peut avoir été adopté (l'adoption est aujourd'hui impossible pour un couple homosexuel, mais légalement autorisée pour un-e célibataire).

Comment alors aborder la question complexe de l'homoparentalité? Tout d'abord sous un angle juridique. C'est-à-dire à partir des arguments légaux justifiant (ou non) l'accès aux techniques de reproduction médicalement assistée, la reconnaissance d'un second parent légal, ainsi que la possibilité, pour les deux partenaires, d'adopter.

Une autre possibilité est l'approche sociale. Elle peut mettre en évidence, d'une part ce qui bouleverse les représentations de la famille et du lien parental, d'autre part les besoins et les discriminations auxquelles sont confrontées les personnes homosexuelles.

Pourrions-nous imaginer une société où la forme des organes génitaux n'aurait pas davantage d'importance qu'un trait physique tel que la couleur des yeux?

Comme l'analyse Ann Robinson (2), cette situation bouscule les différentes composantes de la filiation. La composante biologique, où les parents (père et mère) sont les géniteurs de l'enfant. Mais aussi, la composante sociale, qui veut que les parents prennent en charge l'enfant jour après jour. Et enfin la composante généalogique ou juridique, où le père et la mère (qui ne sont pas toujours les parents biologiques) sont les personnes que le droit identifie comme telles. Ces différentes composantes ne sont pas toujours en adéquation. Il est possible que les parents géniteurs ne soient pas les parents socio-juridiques.

Quoi qu'il en soit, l'homoparentalité remet en cause un modèle de famille dominant, où la complémentarité des rôles, entre femmes et hommes demeure essentielle. Ce modèle reste bien ancré dans nos représentations: deux parents, soit une femme et un homme et un, deux, voire plusieurs enfants. Mais, dans les faits, la pluralité des situations vécues devrait amener à



revoir ce modèle: enfant élevé dans une famille monoparentale ou recomposée, par deux parents pas toujours de sexe différent. Jusqu'à peu, dans les représentations, homosexualité et parentalité étaient antagoniques, l'une excluant automatiquement l'autre. Alors que les deux peuvent très bien se conjuguer dans les désirs, comme dans les faits.

Les situations d'homoparentalité viennent bousculer «l'ordre des choses dans les limites duquel s'exerce la vie sociale» (3). Avec en toile de fond, la nécessité de s'appuyer sur le biologique pour fonder les règles de la vie en société et instaurer un ordre stable. Or, ces règles sont construites et structurent les représentations et les pratiques, à tel point que l'on oublie qu'elles ne sont pas «naturelles». «Que veut la nature? est la question récurrente et toujours frustrée de réponse... elle ne parle pas parce qu'elle n'a pas de projets – ni pour elle, ni pour nous; sur ce chapitre elle n'a rien à dire. En d'autres termes, la nature au sens où on l'entend usuellement – comme organisation ayant un sens, allant quelque part, bref comme dessein – n'existe pas.» (4).

A cela s'ajoute le fait que l'appartenance sexuelle est considérée comme le fondement de l'organisation sociale et de la division sexuelle du travail. Pourrions-nous imaginer une société dans laquelle être défini-e comme femme ou homme ne serait pas un élément déterminant⁽⁵⁾? C'est-à-dire où la forme des organes génitaux n'aurait pas davantage d'importance qu'un trait physique, tel que la forme des orteils, des oreilles ou encore la couleur des yeux et où l'identité ne se construirait pas par le bais d'identification sexuée?

Si à l'heure actuelle cette société relève de l'utopie, il est toutefois essentiel de réfléchir aux raisons qui nous poussent à trouver certains modèles familiaux naturels, contrairement à d'autres. Tant au niveau social, que juridique, il est temps d'élargir les limites de ce qui est considéré comme naturel et de prendre en compte la diversité des familles existantes, comme de celles qui souhaiteraient pouvoir voir le jour.

Notes:

- (1) Editorial, L'homoparentalité, Etat des lieux, http://homoparentalité.free.fr
- (2) Ann Robinson, *Homoparentalité ou pluriparentalité*, 2002, http://sisyphe.levillage.org
- (3) Françoise Héritier, *Maculin/Féminin, La pensée de la différence*, Paris, Odile Jacob, 1996.
- (4) Christine Delphy, *L'ennemi principal, Penser le genre,* Paris, Editions Syllepse, 2001.
- (5) Voir le dossier de l'Emilie de juillet 2006 sur cette question